

# TENDANCE

## D'importants dégâts provoqués par les aléas climatiques en 2012 et 2013

En Algérie, comme c'est le cas de nombre de pays et de régions à travers le monde, l'agriculture qui demeure l'activité essentielle à la survie de l'humanité et à son bien être n'arrive malheureusement pas à remplir sa fonction vitale dans son intégralité.

L'agriculture, évoluant dans un milieu naturel avec l'omniprésence des risques de contre-performances, demeure donc un secteur d'activité névralgique. Et c'est cette fragilité qui recommande des attitudes et comportements à même d'être à la hauteur des attentes. En y associant différents outils de développement dans le sillage des progrès enregistrés par les sciences et technologies.

Ainsi outillé, le secteur agricole peut grandement limiter les conséquences désastreuses qu'il subit à travers la sécheresse, les inondations, les incendies du patrimoine forestier et des récoltes ; principaux aléas à l'origine de situations désastreuses pour les espaces agricoles élargis à leur dimension rurale au plan socioéconomique.

Si, la sécheresse est classée comme étant le risque majeur puisqu'affectant les filières végétales et animales par leur alimentation, il n'en demeure pas moins que d'autres facteurs clés de risques existent et il s'agit principalement des aléas liés aux gelées, inondations ainsi que les vents violents chauds et secs lesquels accentuent même le phénomène de désertification et dégradation du couvert végétal dont la sauvegarde et la période de régénération est parfois décennale. Le tout, appelant nécessairement des efforts considérables notamment au plan financier.

Le territoire national n'est guère à l'abri de l'ampleur des dégâts occasionnés par ces calamités naturelles. Quelques indications chiffrées montrent suffisamment l'intérêt de devoir s'y investir à l'effet d'envisager une prise en charge préventive. C'est ainsi que durant l'année 2013 et 2012 pour ne reprendre que celles-ci, il a été observé un ensemble d'aléas ayant eu des conséquences plus ou moins prononcées selon les zones et périodes :

**CONCERNANT LES INCENDIES :** le nombre d'incendies enregistré, en 2013, est de 1 497 alors qu'il s'élevait à 2 714 en 2012. Ils ont endommagé 10 280 hectares sur 11 563 Ha touchés, en 2013, et occasionnant des dégâts sur 22 364 Ha en 2012, sur pas moins de 217 364 hectares du patrimoine forestier touché. Les dégâts subis en 2012 sont, notamment : 1 626 palmiers dattiers, 5 400 oliviers, 3 225 Ha pour le blé et pas moins de 688 ruches d'abeilles, alors qu'ont été détruites plus de 23 000 bottes de foin. En 2013, il s'agit, en termes de dégâts de 4 652 arbres fruitiers, 184 pins d'Alep, et de 690 bottes de foin. Les considérables pertes, enregistrées en 2012, l'ont été au niveau de 16 wilayas, dont la majorité est située au Nord ; et, à un degré moindre, dans les Hauts Plateaux. En 2013, les 10 wilayas les plus touchées par les feux (incendies) sont : Tlemcen, Saïda, Souk-Ahras, Tizi Ouzou, Guelma, Médéa, Boumerdès, Tissemsilt et Bordj Bou-Arréridj.

Les dommages subis auxquels il est fait référence ici sont déclarés (via la presse) par les autorités de la protection civile (DGPC) et les Forêts (DGF).

**CONCERNANT LES INTEMPÉRIES :** Pour cet aléa, il est observé que six wilayas ont eu à connaître des effets néfastes. Il s'agit principalement des wilayas du littoral, à savoir Skikda, Jijel, Annaba, El Taref, suivies des wilayas intérieures et celles du Sud : Souk-Ahras, Biskra et Laghouat. Les dégâts qui y ont été occasionnés portent sur les cultures de plein champs (céréales, pépinières de plants et les serres) avec, cependant, des pertes énormes, durant l'année 2012, dans le bétail avec pas moins de :

- 1 662 têtes de bovins, dont respectivement 800 et 467 rien que dans les wilayas de Jijel et Souk-Ahras ;
- 3 308 têtes d'ovins (Souk Ahras arrive en tête des pertes subies avec 2 341 unités, représentant pas moins de 70 % du total, contre 30 % pour les wilayas de Biskra et El Taref, associées) ;
- 20 000 sujets (poulets), activité qui s'est vue gravement affectée au niveau de Biskra et El Taref avec 10 000 pour chacune ;
- 5 988 ruches d'abeilles, détruites à travers les wilayas de Jijel, Biskra, El Taref et Skikda avec, respectivement, 1585, 1500, 2470 et 400 unités et ce, en l'espace d'une seule à deux journées d'intempéries. C'est dire le degré de cet aléa, au niveau des ces régions.

En ce qui précède, sont résumés les différents risques à l'origine météorologique qu'a eu à connaître le pays, notamment durant l'année 2012, ainsi que les dégâts subis et dont l'empreinte ne risque pas de s'effacer de sitôt même si les pouvoirs publics ont eu à apporter leur aide et ont eu à payer les dommages aux populations touchées. La meilleure voie à emprunter ne peut s'entrevoir que sur la base d'une cohabitation et adaptation de l'individu avec ces phénomènes ; lequel est appelé à devoir composer afin de préserver son existence en choisissant des mesures adaptatives au milieu dans lequel il est condamné à occuper de façon durable.

Cependant, un tel objectif relèverait de toutes les parties concernées qui se doivent d'apporter l'éclairage qu'implique cette optique en se dotant d'un tableau de bord portant sur la prévention des risques qu'encourt l'activité agricole et que tout effort qui viendrait à être mené dans ces sens n'aurait pas d'impact durable s'il n'est pas suivi d'actes quasi continus. Aussi est-il impératif, aujourd'hui, à ce que chacun, dans notre pays, prenne suffisamment conscience de la nécessité d'engager une véritable révolution dans ce cadre, en prenant appui sur l'utilisation des techniques nouvelles d'évaluation des risques agricoles.

# EN BREF

## FGA : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La nouvelle liste nominative des membres du Conseil d'administration du Fonds de garantie automobile (FGA) vient d'être publiée dans le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP n° 47 du 03 août 2014).

En effet, l'arrêté fixant la liste nominative des membres du FGA, daté du 30 mars 2014, indique que M. SAHNOUNE Sofiane est désigné président du Conseil d'administration composé de sept membres, dont la liste est consultable sur le site web [www.cna.dz](http://www.cna.dz)

## AGRÈMENT RENOUELÉ POUR LA MAATEC

Par arrêté du 28 Joumada El Oula 1435 correspondant au 30 mars 2014, la Mutuelle d'assurance algérienne des travailleurs de l'éducation et de la culture (MAATEC) est agréée pour une période d'une (1) année, en application des dispositions de l'ordonnance n° 95-07 du 23 Chaâbane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 modifiée et complétée, relative aux assurances et du décret exécutif n° 96-267 du 18 Rabie El Aouel 1417 correspondant au 3 août 1996, modifié et complété fixant les conditions et modalités d'octroi d'agrément aux sociétés d'assurance et/ou de réassurance. A titre de rappel, la MAATEC opère sur le marché national, en commercialisant des contrats d'assurance au profit des travailleurs de l'éducation et de la culture et ce, depuis 1964.

## COURTAGE D'ASSURANCE : TROIS NOUVEAUX AGRÈMENTS

Trois agréments pour l'exercice du courtage d'assurance viennent d'être délivrés, est-il indiqué dans les colonnes du Journal Officiel de la République algérienne démocratique et populaire (JORADP) n°47 du 03 août 2014. Il s'agit de :

→ L'Arrêté du 28 Joumada El Oula 1435 correspondant au 30 mars 2014 portant agrément de l'EURL « Sakhri assurance » en qualité de société de courtage d'assurance, gérée par M. Sakhri Nadhim ;

Année	Date d'entrée en vigueur	
	1 <sup>er</sup> janvier	1 <sup>er</sup> juillet
2014	28 065 (+2,95%)	28 467 (2,91%)
2013	27 261 (+3,04%)	27 663 (+3%)
2012	26 457 (+3,1%)	26 859 (+3,09%)
2011	25 652 (+3,2%)	26 055 (+3,2%)

Pour de plus amples détails sur le risque industriel, une étude du CNA est consultable sur le lien <http://www.cna.dz/Documentation/Travaux-du-CNA/Etudes/Indice-des-risques-industriels>

→ L'Arrêté du 28 Joumada El Oula 1435 correspondant au 30 mars 2014 portant agrément de l'EURL « Réda Fedjighal courtage d'assurance » en qualité de société de courtage d'assurance, gérée M. Réda Fedjighal ;

→ L'Arrêté du 28 Joumada El Oula 1435 correspondant au 30 mars 2014 portant agrément de M. Mendili Abdelmadjid en qualité de courtier d'assurance, personne physique.

Ces agréments interviennent en application des dispositions de l'ordonnance n° 95-07 du 23 Chaâbane 1415 correspondant au 25 janvier 1995, modifiée et complétée relative aux assurances et du décret exécutif n° 95-340 du 6 Joumada Ethania 1416 correspondant au 30 octobre 1995 fixant les conditions d'octroi et de retrait d'agrément de capacités professionnelles, de rétributions et de contrôle des intermédiaires d'assurance, pour pratiquer le courtage des opérations d'assurance citées dans le JORADP n° 47 du 03 août 2014.

## PUBLICATION DE L'ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSANTE DU CNA

La nouvelle liste nominative des membres du Conseil national des assurances (CNA) est connue. Peu de changements la caractérisent. Le Directeur Général du Trésor, M. Tadinit Fayçal, président de la Commission de supervision des assurances (CSA), remplace M. Baba Ammi Hadji (promu ministre délégué auprès du ministre des Finances chargé du Budget et de la Prospective) dans cette nouvelle liste des membres du CNA que préside le ministre des Finances, M. Djellab Mohamed. Parmi les quelques nouveautés, figure l'entrée en lice de quelques nouveaux managers parmi la représentation des sociétés d'assurance.

L'Arrêté fixant la liste nominative des membres du CNA, daté du 30 mars 2014, vient d'être publié dans le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (JORADP) n° 47 du 03 août 2014. Cette liste nominative est fixée en application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 95-339 du 6 Joumada Ethania 1416 correspondant au 30 octobre 1995, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil national des assurances.

# Bulletin des Assurances

Numéro 28 3<sup>ème</sup> trimestre 2014

## EDITORIAL

### TÉMOINS ET PLUS DE GÉNÉRATION(S)

Il y a de cela plusieurs semaines, les deux sociétés leaders du marché national des assurances, respectivement la SAA et la CAAT, connaissaient des changements de managers. Il y a quelques semaines, le secteur des assurances faisait ses adieux à l'un de ses doyens, feu Djendi Ali, ex-président directeur général de la CAAR et ancien président de l'UAR. Et cela fait déjà quelques années que le chiffre d'affaires sectoriel a passé la barre psychologique et symbolique du milliard de dollars. Néanmoins, cela reste largement insuffisant au vu du potentiel de ce même marché, comme s'accordent à le dire l'ensemble des observateurs et ce, quelle que soit leur appartenance générationnelle. Le regard est braqué sur le seuil à atteindre prochainement, soit deux milliards de dollars, mais, aussi, sur les autres seuils à venir quand on sait que le potentiel du marché national oscille autour de cinq milliards de dollars.

Le contexte global et macroéconomique de notre pays confirme que le secteur des assurances restera des années durant sur la tangente ascendante. En effet, l'Algérie, sur la voie de ses efforts de relance et du développement de son économie, s'est dotée d'un plan quinquennal (2015-2019) d'investissements publics dont le budget est à hauteur de 21 000 milliards de dinars (près de 262 milliards de dollars). Ce qui est porteur d'espoir de développement économique réel est sans nul doute cette volonté affichée, à travers ce programme quinquennal, de sortir de l'ultra-dépendance au gaz et au pétrole et ce, en favorisant la production et l'exportation hors-hydrocarbures.

De la sorte, les objectifs de ce programme une fois atteints, il est clair que le secteur des assurances sera l'un des maillons qui en tireront profit et, à la fois, contribueront à cette volonté commune de tirer vers le mieux et le haut l'économie nationale.

C'est une tendance mondiale, l'ère industrielle est en glissement graduel vers l'âge et le monde de services. De révolution à évolutions, le secteur des assurances n'échappe point à ce basculement inévitable. Avec la prolifération de la « net génération » ou la « génération Y » (celle née entre les années 1980 et les années 2000), le monde, comme l'Algérie, n'ont d'autres choix que de s'adapter à des besoins de plus en plus adossés au numérique. Dite aussi « génération why » au sein de laquelle le « pourquoi » prend des allures de constante, d'où alors l'exigence de percevoir de nouveaux horizons en permanence, la masse consommatrice, y compris des produits d'assurance, ne peut faire fi de l'innovation. Aujourd'hui, la génération dont l'âge oscille autour de deux décades (nés à partir du milieu des années 1990) est appelée génération C (communication, connexion, collaboration, créativité) – aussi dénommée génération Z- pointe le bout du nez sans pour autant qu'il y ait nécessairement conflit générationnel.

Le marché national des assurances, avec ses vecteurs et acteurs publics, privés, et ses capitaux nationaux et étrangers, n'a d'autre cheminement à suivre que celui de la performance, assise sur l'ouverture permanente et l'innovation insistante. Témoins pour davantage de développement.



المجلس الوطني للتأمينات  
CONSEIL NATIONAL DES ASSURANCES

01, rue Chahid Aïssa Azzi, 16302 - Dély Ibrahim - ALGER  
Tél : (213) 021 91 90 30 Fax : (213) 023 24 14 77  
contact@cna.dz www.cna.dz

## SOMMAIRE

### EDITORIAL :

Témoins et plus de génération(s).

Par **BENBOUABDELLAH Abdel Hakim**.

### CHIFFRES :

L'assurance crédit en reprise progressive

Par **BENHADJ Salim**.

### CHIFFRES :

Marché national des assurances: Plus de 73 milliards DA durant le 1<sup>er</sup> semestre 2014

Par **BENMOUMENE Hamida**.

### TENDANCE :

D'importants dégâts provoqués par les aléas climatiques en 2012 et 2013

Par **MAZOU Walid**

### EN BREF :

- L'indice RI actualisé à une valeur de 28 467

- FGA
- MAATEC
- Courtage
- CNA

Par **ZENIKHRI Mourad**

### Coordination

HAMIDOUCHE Younes

### Conception et réalisation

BENBOURENANE Salima

# CHIFFRES

## L'ASSURANCE CRÉDIT EN REPRISE PROGRESSIVE

Constat peu reluisant que celui que nous dressions, il y a de cela une demi-décennie : l'assurance crédit perdait, alors, du terrain. En effet, depuis 2009, cette assurance a vu ses émissions de primes fondre comme neige au soleil.

On était, dès lors, loin des niveaux record enregistrés en 2008, lorsque celle-ci franchissait, pour la première fois, la barre des 838 millions de DA.

Deux ans après cette performance, l'assurance « crédit » amorçait son déclin, avec une chute drastique de plus de 48% de sa production. Les raisons de cette baisse incombaient aux effets de la loi de Finance de 2009 qui a entériné la suppression du crédit à la consommation, doublée d'une conjoncture défavorable due au ralentissement de l'assurance au crédit à l'immobilier, suite au non renouvellement de contrats avec d'importants clients. Ce n'est qu'en 2011 que les assureurs ont commencé à réellement dompter le nouveau contexte juridique mis en place par le législateur et profiter, de la sorte, d'un contexte favorable caractérisé par un mouvement soutenu dans les programmes de construction mis en avant par l'Etat pour couvrir des besoins de plus en plus lancinants en termes de logement. De ce fait, la production renoue avec la croissance positive +16,1% en 2011, et +18,9% en 2012 sur l'ensemble de la branche « Crédit ».

Au delà de cette progression, il est utile de relever que son niveau reste faible au regard des seuils de production de 2008 et de 2009.

Néanmoins, l'optimisme est permis, car assurément, les chiffres de 2013 sont tout à fait encourageants, puisque l'augmentation de la production de plus de 58% permet d'entrevoir de belles perspectives pour le futur de la branche, à condition d'y maintenir une politique tarifaire adéquate et de continuer à introduire les facilités de financement qui lui seyaient. Toutefois, faut-il le signaler, cette production est largement l'œuvre de l'excellente performance enregistrée par la sous-branche « assurance crédit immobilier ».

On aurait pu légitimement penser que la tendance haussière des exportations hors hydrocarbures qui s'est accélérée en 2011 avec une augmentation de plus de 536 millions de dollars (et de 103 millions de USD en 2012<sup>1</sup>), allait profiter au crédit à l'exportation. Il n'en est rien, puisque ce dernier ne décolle toujours pas. Au contraire, la sous-branche crédit à l'exportation continue à perdre des points malgré une conjoncture qui semble favorable. En effet, après le pic de 56,9 millions de DA enregistré en 2010, la production a renoué avec la baisse. Les encaissements de primes ont reculé de 9,2 millions de DA en 2011 et de 1,3 millions de DA en 2012. L'augmentation de 2,7%<sup>2</sup> (1,2 millions de DA en valeur) en 2013 n'est pas pour plonger la branche dans l'optimisme. Selon la CAGEX, la faiblesse du volume des primes encaissées est largement tributaire du volume des exportations hors hydrocarbures et hors dérivés pétroliers -et qui n'arrive toujours pas à décoller-.

Nos exportateurs font toujours face à une concurrence accrue et les produits agricoles destinés au marché de l'export subissent toujours les caprices des aléas climatiques. Ce qui n'est pas pour stabiliser et/ou augmenter les volumes des produits exportés.

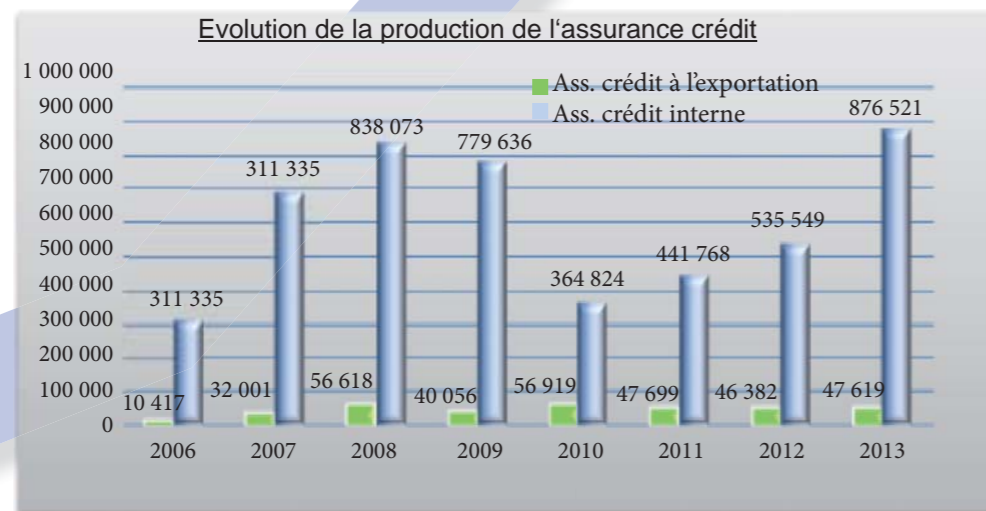
Cette avancée a été rendue possible par les bons chiffres réalisés par la SGCI qui connaît un regain en termes de volume d'affaires. Avec cette amélioration, l'assurance crédit interne représente désormais 0,8% du chiffre d'affaires du marché en 2013 contre 0,5% une année auparavant.

### CRÉDIT À L'EXPORTATION : MAILLON FAIBLE DE LA BRANCHE

On aurait pu légitimement penser que la tendance haussière des exportations hors hydrocarbures qui s'est accélérée en 2011 avec une augmentation de plus de 536 millions de dollars (et de 103 millions de USD en 2012<sup>1</sup>), allait profiter au crédit à l'exportation. Il n'en est rien, puisque ce dernier ne décolle toujours pas. Au contraire, la sous-branche crédit à l'exportation continue à perdre des points malgré une conjoncture qui semble favorable.

En effet, après le pic de 56,9 millions de DA enregistré en 2010, la production a renoué avec la baisse. Les encaissements de primes ont reculé de 9,2 millions de DA en 2011 et de 1,3 millions de DA en 2012. L'augmentation de 2,7%<sup>2</sup> (1,2 millions de DA en valeur) en 2013 n'est pas pour plonger la branche dans l'optimisme.

Selon la CAGEX, la faiblesse du volume des primes encaissées est largement tributaire du volume des exportations hors hydrocarbures et hors dérivés pétroliers -et qui n'arrive toujours pas à décoller-.



Nos exportateurs font toujours face à une concurrence accrue et les produits agricoles destinés au marché de l'export subissent toujours les caprices des aléas climatiques. Ce qui n'est pas pour stabiliser et/ou augmenter les volumes des produits exportés.

# CHIFFRES

## MARCHÉ NATIONAL DES ASSURANCES PLUS DE 73 MILLIARDS DA

### OPTIMISME JUSTIFIÉ

En dépit même de la faiblesse relative au volume des primes encaissées, et au vu des opportunités qu'offre le marché, des solutions existent pour booster cette branche d'assurance. Les solutions à déployer que nous préconisons devraient couvrir deux axes bien distincts.

S'agissant du premier axe, il est nécessaire d'instaurer une plus grande couverture assurantielle des produits exportés. Un renforcement de l'accompagnement à travers la mise en place d'une culture permettant aux exportateurs de solliciter systématiquement la CAGEX dans l'ensemble des transactions internationales. Et, un recours au conseil en termes de solvabilité des clients auxquels les exportateurs font face, surtout que la CAGEX est membre de CREDITALLIANCE. Faire connaître l'offre de services en termes d'assurance crédit à l'exportation, les avantages qu'elle présente, et ses différentes couvertures de risques peut aussi s'avérer un atout, surtout que cette offre reste bien dimensionnée et adaptée au marché des exportations dans sa configuration actuelle. Le deuxième axe, concerne le volet « assurance crédit immobilier », où l'élargissement du portefeuille clients est un impératif pour stimuler la branche et sécuriser, de ce fait, une population de promoteurs plus large, ce qui ne peut se faire qu'à travers la signature de nouvelles conventions avec des banques activant dans le domaine du crédit immobilier.

Une plus grande flexibilité dans le mode de paiement des primes et de tarification peut aussi se révéler extrêmement bénéfique aux banques, et aux emprunteurs. La prescription de l'assurance crédit immobilier reste une option à condition que cette dernière ne soit pas une source pour rendre le crédit plus cher.

Une plus grande flexibilité dans le mode de paiement des primes et de tarification peut aussi se révéler extrêmement bénéfique aux banques, et aux emprunteurs. La prescription de l'assurance crédit immobilier reste une option à condition que cette dernière ne soit pas une source pour rendre le crédit plus cher.

Une plus grande flexibilité dans le mode de paiement des primes et de tarification peut aussi se révéler extrêmement bénéfique aux banques, et aux emprunteurs. La prescription de l'assurance crédit immobilier reste une option à condition que cette dernière ne soit pas une source pour rendre le crédit plus cher.

Une plus grande flexibilité dans le mode de paiement des primes et de tarification peut aussi se révéler extrêmement bénéfique aux banques, et aux emprunteurs. La prescription de l'assurance crédit immobilier reste une option à condition que cette dernière ne soit pas une source pour rendre le crédit plus cher.

Une plus grande flexibilité dans le mode de paiement des primes et de tarification peut aussi se révéler extrêmement bénéfique aux banques, et aux emprunteurs. La prescription de l'assurance crédit immobilier reste une option à condition que cette dernière ne soit pas une source pour rendre le crédit plus cher.

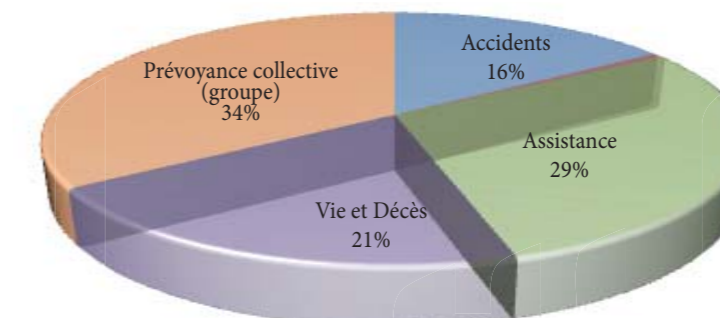
<sup>1</sup> Source : Centre National de l'Informatique et des Statistiques des douanes (CNIS).  
<sup>2</sup> Données provisoires.  
<sup>3</sup> Assurance crédit immobilier + assurance crédit inter-entreprises.

# CHIFFRES

## DURANT LE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2014

Ce chiffre d'affaires est généré par un nombre de contrats qui s'élève à 1 132 604 toutes branches confondues. La performance est réalisée par la branche « Prévoyance collective » avec un chiffre d'affaires de 1,1 milliards de dinars.

Structure de la production des Assurances de Personnes au 30/06/2014

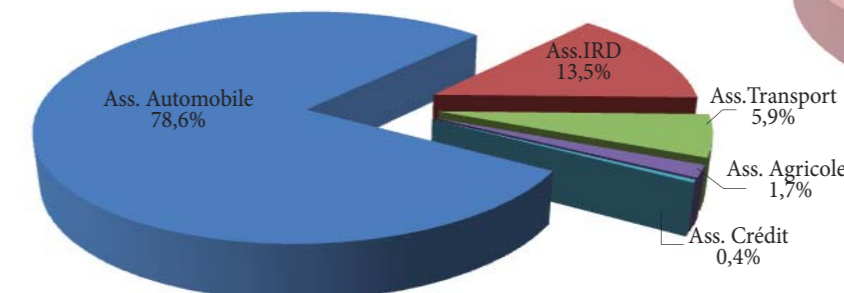


### I. INDEMNISATIONS AU 30 juin 2014 :

#### 1. Sociétés Dommages

Au 30/06/2014, Le nombre des sinistres déclarés atteint 608 511, toutes branches confondues. L'assurance « automobile » s'accapare à elle seule près de 97%. Le montant des sinistres réglés par les sociétés d'assurances de dommages est de 21,5 milliards de DA pour un total de plus de 394 796 dossiers réglés.

Structure des indemnisations au 1<sup>er</sup> semestre 2014

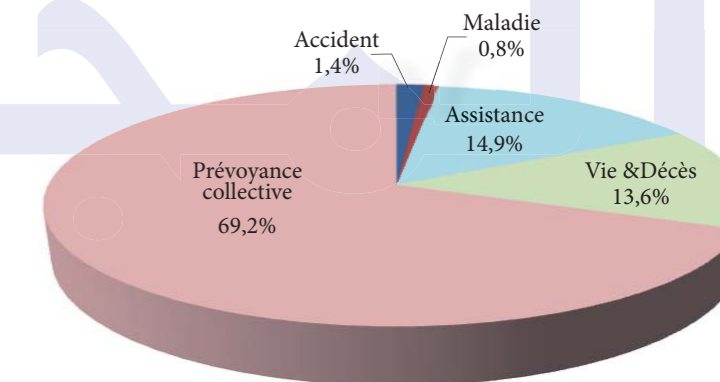


Un montant de 16,9 milliards de DA est consacré au règlement des sinistres de la branche automobile, soit 78,6% des règlements.

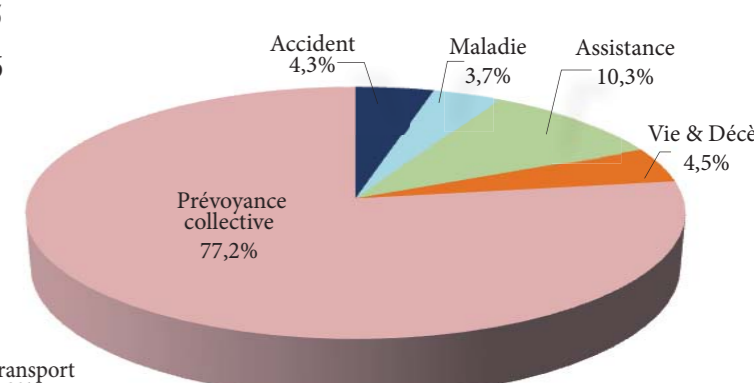
#### 2. Sociétés AP

Le montant des sinistres déclarés par les sociétés AP au 30/06/2014 est estimé à 887 millions de DA, les sinistres réglés s'élèvent à 651 millions de DA, quant aux sinistres à payer, ces derniers totalisent un montant de 1,8 milliards de DA toutes branches confondues.

Structure des sinistres réglés



Structure des sinistres à payer



<sup>1</sup> Sans les données de CARDIF EL DJAZAIR